



AVIS DE CLASSEMENT

DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION D'APPEL A PROJETS

(Compétence exclusive du Président du Conseil Départemental des Ardennes)

Réunie le 18 juin 2024 à l'Hôtel du Département

Dossiers présentés en réponse à l'appel à projets :

« Création et extension de 100 places de « Mesures Alternatives au Placement » pour mineurs et jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance des Ardennes.

La commission de sélection d'appel à projets relevant de la compétence du Département, réunie le jeudi 18 juin 2024 a établi le classement des dossiers concernant l'appel à projets du 16 Février 2024 portant sur la création de 100 places de « Mesures Alternatives au Placement » pour mineurs et jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance des Ardennes.

Le classement des trois dossiers reçus, déclarés recevables et instruits, a été établi par la Commission d'information et de Sélection d'Appel à Projets, à l'unanimité des membres ayant voix délibérative :

- 1 Association l'ESPERANCE
- 2 Association l'ALEFPA
- 3 Association La SAUVEGARDE

Conformément à l'article R 313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil Départemental.

L'avis de la commission de sélection d'appel à projets fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Ardennes et sur le site internet du Conseil Départemental des Ardennes.

Fait à Charleville-Mézières, le **23 JUIL. 2024**

Le Président du Conseil départemental



Noël BOURGEOIS